

# INFORMATION

INDECOSI OET MAGAZINE

Pour l'information et la défense des consommateurs salariés

N°75- novembre-décembre 2000

**Association  
européenne des  
consommateurs :  
UN PREMIER  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
PROMETTEUR**

**Les labels :  
DES SIGNES  
DE QUALITÉ**



**Peut-on  
encore manger du bœuf?**

**AUTOUR  
D'UNE CRISE  
DES MESURES  
FALLAIT  
INTERDIRE LES  
FAMINE**

Les courriers électroniques  
sont aussi des courriers.

10101011010010110101010010101001011011011  
11010010101010101101010101101001101011010  
111010101101010101101010110011101011010101  
1110111011010101011011011010110110101101011  
1101011010110101101011010011010110101101001  
1010110101101001101011010110100110101101011  
0101101111011101011100101101101010011010110  
1011010101010110100101101010100101010100101  
10110111101001010101010110101010110100110  
1011010111010101101010101101010110011101011  
0101101111011101101010101101101101011011010  
1101011110101101011010110101101001011110111

La Poste vous facilite l'accès à Internet :

- ▼ Mille bornes Cyberposte dans les bureaux de poste.
- ▼ Une adresse électronique pour tous les Français.
- ▼ Une offre de services complète autour du courrier électronique.



# Association européenne de

*L'association européenne des Consommateurs a réuni le samedi 25 novembre son premier conseil d'administration depuis son assemblée constituante.*

**L** ne suffit pas de décider de la création d'une association pour que dès le lendemain, celle-ci fonctionne comme peuvent fonctionner des associations nationales qui ont plusieurs dizaines d'années d'existence.

Il faut régler le problème des financements et l'on sait combien le mouvement associatif est pauvre en moyens financiers. Cette pauvreté est d'autant plus forte, que le mouvement ne s'inscrit pas dans une démarche traditionnelle mais se place résolument dans le concept d'un consumérisme social et environnemental... Il faut régler le problème du siège de l'organisation... trouver un local proche des instances de la commission européenne, l'équiper... embaucher et

personnel – même si celui-ci se résume à un demi-emploi – pour permettre une permanence de la présence...

Il faut se faire reconnaître par les instances de la communauté et les choses ne sont pas forcément aisées même si l'appui de la Confédération européenne des syndicats nous était acquis...

Il faut enfin apprendre à travailler ensemble et ce n'est pas la chose la plus facile... les cultures sont diverses, les méthodes de travail différentes...

Tout cela explique que l'activité de l'AEC doit être appréciée en tenant compte de ses difficultés objectives. Néanmoins, malgré cela, le bureau s'est tenu régulièrement tous les deux mois. L'association a eu le contact direct avec le Commissaire européen en charge de la Direction générale santé et défense des consommateurs (DG SANCO), David Byrne ainsi que le nouveau responsable en charge des relations avec les organisations de consommateurs, Jean-Marie Courtois. L'AEC a été reconnu officiellement par la Commission européenne et

siège aujourd'hui à qualité au Comité des consommateurs. L'AEC a, par ailleurs, adhéré et son adhésion a été acceptée à Consumers International, l'organisation mondiale des organisations de consommateurs... A noter enfin que l'Association européenne a commencé à réunir ses groupes de travail qui ont avancé quelques idées fortes sur les sujets aussi divers que le commerce, la sécurité alimentaire, l'euro et les marchés financiers, la consommation responsable, l'OMC... dossiers sur lesquels nous reviendrons dans nos prochains numéros. Aujourd'hui l'AEC compte 28 organisations membres dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Pays Bas, Portugal, Suède. Plusieurs organisations ont annoncé leur intention de venir rejoindre AEC avant la prochaine assemblée générale.

A l'issue des travaux, Daniel Tournez a été élu membre du Bureau en remplacement de Gérard Montant.

**Sondage CSA du 8 et 9 novembre**

## Les Français et leurs associations

**P**our se faire entendre, les Français comptent d'abord sur le mouvement associatif, qu'il s'agisse de la défense du consommateur, d'activités sportives ou de lutte contre le racisme.

Jugées utiles à 95% et dynamiques à 86% les associations bénéficient d'une image plus positive que les entreprises privées (83%) les élus locaux (66%) et les syndicats (56%).

84% des personnes interrogées estiment qu'elles se font mieux entendre dans la société par l'intermédiaire des associations et 70% pensent qu'elles jouent le plus souvent le rôle que devrait jouer l'état.

Actuellement, les associations représentent 250 millions de francs, 1,3 million de

salariés. et environ 20 millions de Français sont membres de plus de 700 000 associations du pays.

43% des Français sont membres d'une ou plusieurs associations et 78% d'entre eux sont ou ont été adhérents.

Parmi eux, les hommes représentent 41% contre 34% chez les femmes et ils sont le plus souvent diplômés : 55% des « Bac + 2 » contre seulement 23% des personnes sans diplôme.

Quelques points méritent tout de même correction. Seuls 44% des sondés jugent les associations transparentes, 58% seulement les considèrent indépendantes des formations politiques et 60% estiment

que beaucoup de personnes se servent des associations à des fins personnelles. Dans l'ensemble, n'est-ce pas là une reconnaissance du travail accompli par des milliers de bénévoles et de salariés et n'est-ce pas le moment d'appuyer plus fortement encore pour obtenir un véritable statut des associations et des militants? L'année 2001, année du centenaire de la loi devra être l'occasion de ne pas manquer et notre premier IN de l'année y sera consacré.

Sondage réalisé sur un échantillon de 1042 personnes de 15 ans et plus à la demande du ministère de l'Intérieur à l'occasion de la commémoration de la loi de 1901.

# consommateurs (AEC)

## L'opinion des Européens sur les services d'intérêts généraux

Cette enquête a été réalisée à la demande de la Commission européenne direction générale santé et protection des consommateurs. Elle est basée sur quatre critères : le prix, la qualité du service utilisé, la clarté des informations reçues et l'équité des termes et conditions des contrats applicables.

■ 78,1% des sondés sont satisfaits de la qualité des services de téléphonie mobile mais seulement 38% sur le prix payé (48,5% ne le trouve pas raisonnable). Ce service rencontre le plus fort taux de plaintes déposées auprès de l'organisme (6,1%). Pour les Français, le taux de satisfaction de la qualité du service tombe à 13,7%. Sur les quatre critères, les Français se font remarquer en marquant leur insatisfaction. A méditer par nos opérateurs!

■ Le téléphone fixe enregistre un taux de satisfaction de la qualité de 91% et seulement 49,9% sur le prix (46,6% le trouve non équitable).

En matière de téléphonie, La France se situe globalement en dessous de la moyenne européenne.

■ Les services de distribution d'électricité ont la cote avec une satisfaction de la qualité à 93,7% et 56,6% sur le prix. La France, globalement, se place au 6e rang sur les 15 Etats membres.

■ Pour le gaz, les Européens s'estiment satisfaits sur la qualité à 86,4% et à 54,8% sur le prix. Sur le taux de satisfaction global, la France se classe en 4e position.

■ Sur le service de distribution d'eau, la France se trouve dans la moyenne européenne mais un Français sur deux trouve le service et le prix trop chers. Le taux de satis-

faction sur la qualité du service en Europe est de 90% et tombe à 72,6% sur la clarté des informations reçues, 66,8% sur l'équité des contrats et 55,3% sur le prix.

■ Les services postaux en Europe ont un taux de satisfaction sur la qualité de 81,5%. La clarté des informations ne satisfait que 78,6%, les contrats 68% et le prix 67,5%. Les Français sont globalement satisfaits, se plaçant au-dessus de la moyenne européenne même s'ils sont plus critiques sur la qualité.

■ Le service de transports urbains satisfait à 68,1% seulement quant aux informations reçues. 4 Européens sur 10 se plaignent du prix. La France se place dans la moyenne européenne.

■ Le transport ferroviaire interurbain insatisfait 45,9% de la population sur le prix. 64,9% trouvent les informations peu claires, 61,7% sont satisfaits de la qualité et 52,7% des termes des contrats. Les Français ne distinguent pas en restant globalement légèrement au-dessus de la moyenne des taux de satisfaction. Par contre, ce service rencontre le moins de plaintes déposées auprès des entreprises européennes concernées (2,5%) au cours de ces douze derniers mois.

A y regarder de plus près, ces quelques chiffres semblent montrer pour la France un meilleur taux de satisfaction par service dans les entreprises de service public nationalisées.

Des chiffres que les instances européennes devraient analyser lorsque l'on prône la libéralisation de nos services publics aux fins de satisfaire les consommateurs!

### RAPPEL DE PRODUITS

La société Polisport informe les consommateurs ayant acheté le siège de bicyclette pour enfant PONY, que ce produit fait l'objet d'un rappel afin d'y effectuer certaines modifications réglementaires.

La marque Renault informe les consommateurs ayant acheté une Kangoo que ce produit fait l'objet d'un rappel pour déclenchement intempestif des prétentionneurs de ceintures de sécurité et d'airbags.

## CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

Arrêté du 28 novembre 2000 fixant le calendrier des années scolaires 2001-2002.

Rentrée des élèves des collèges et lycées :

Mercredi 5 septembre 2001

Rentrée des élèves des écoles :

Jeudi 6 septembre 2001

Toussaint : samedi 27 octobre 2001 - Lundi 5 novembre 2001

Noël : Samedi 22 décembre 2001 - Lundi 7 janvier 2002

Hiver :

Zone A : Samedi 9 février 2002 - Lundi 25 février 2002

Zone B : Samedi 2 février 2002 - Lundi 18 février 2002

Zone C : Samedi 16 février 2002 - Lundi 4 mars 2002

Printemps :

Zone A : Samedi 6 avril 2002 -

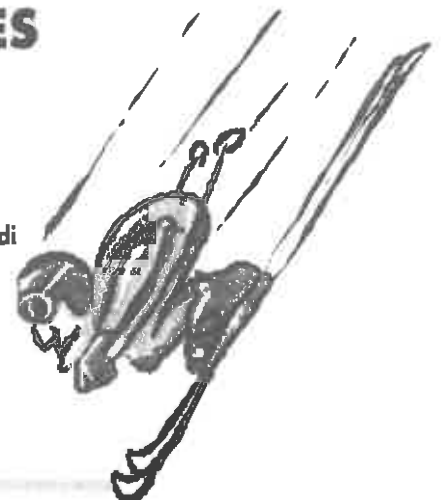
Lundi 22 avril 2002

Zone B : Samedi 30 mars 2002 - Lundi 15 avril 2002

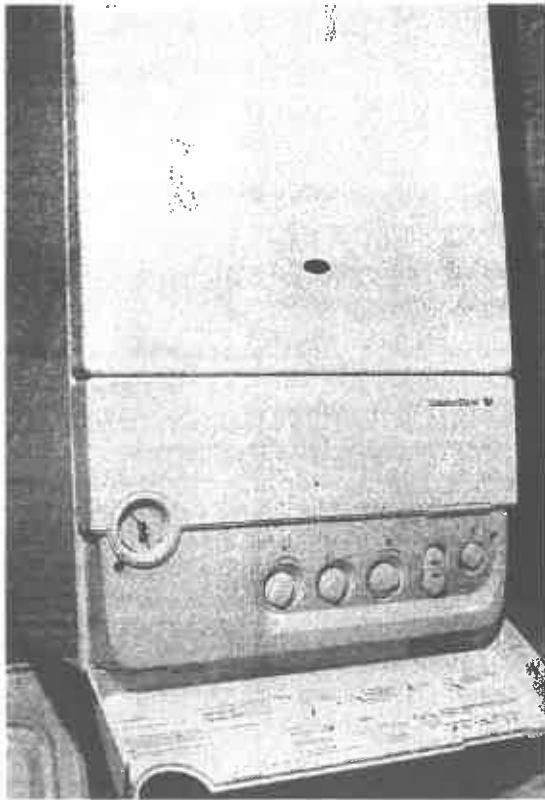
Zone C : Samedi 13 avril 2002 - Lundi 29 avril 2002

Début des vacances d'été :

Samedi 29 juin 2002



# Non aux hausses des prix du gaz naturel et du propane



**L**a crise des carburants a montré la place occupée par l'énergie dans les budgets des familles.

L'énergie c'est aussi les factures d'électricité, du gaz naturel, du propane, du bois...

Après l'augmentation des carburants, nous constatons aujourd'hui l'augmentation du gaz de France et du gaz liquéfié.

## **GAZ NATUREL (GAZ DE FRANCE) 20% d'augmentation en 9 mois**

Après une augmentation des prix du gaz domestique de 6,5% au mois de mai 2000, une nouvelle augmentation de 13% vient d'être décidée par le gouvernement. Cette décision d'augmenter le prix du gaz domestique de près de 20% en 9 mois conduit à surenchérir la facture de gaz et à amputer sérieusement le budget des ménages pendant la saison de chauffe. Cette augmentation serait justifiée selon le ministre des Finances par les hausses vertigineuses des prix du cours du pétrole auxquels les prix d'achat du gaz sont liés.

## **GAZ LIQUÉFIÉ (PRIMAGAZ,...) 82,10% d'augmentation**

De 3800 francs la tonne au 9 septembre 1999, la note est passée respectivement à 5 290 francs la tonne au 12 février 2000 et à 6 290 francs la tonne hors taxes le 9 octobre 2000.

Primagaz livre 630 000 tonnes de gaz liquéfié à 220 000 clients pour un chiffre d'affaires estimé à 2,8 milliards de francs.

(Source <http://www.primagaz.com>)

Les évolutions tarifaires sont contrôlées par le gouvernement dans le secteur public comme Gaz de France.

## **UN QUASI-MONOPOLE DE DISTRIBUTION**

La loi de nationalisation de 1946 qui garantit à Gaz de France le quasi-monopole de distribution lui impose de ne pas faire de profits et de tendre à l'équilibre des comptes entre dépenses et recettes.

Dans cet esprit, le gouvernement fixe les évolutions tarifaires deux fois par an au regard des fluctuations d'achat et des gains de productivité durant les périodes antérieures. Ceci en fonction d'une formule tarifaire définie par le contrat Etat/Gaz de France 1997/2000.

Le gouvernement a décidé au 1er novembre de se positionner pour une augmentation des tarifs, sans consultation d'ailleurs des organisations de consom-

mateurs. Nous estimons que le service public du gaz ne doit pas se comporter comme les sociétés pétrolières qui réalisent des profits scandaleux durant cette crise. D'autre part le gouvernement ne doit pas tirer profit des rentrées fiscales supplémentaires liées à la hausse des produits pétroliers.

Nous estimons que le gouvernement doit assumer ses responsabilités en s'appuyant sur les ordonnances de 1986 sur la liberté des prix.

Il pourrait également prendre les dispositions nécessaires pour réviser sa politique de taxation en baissant le taux de la TVA dont les recettes augmentent proportionnellement avec la hausse des prix du gaz domestique.

L'envolée des cours du pétrole repose la question de la question de la dépendance énergétique.

Cette crise a soulevé la fragilité de nos économies et de notre dépendance à l'égard des énergies fossiles. Elle a montré également la sensibilité des populations à la hausse des produits pétroliers, et plus généralement, l'importance de la place de l'énergie dans les budgets des familles.

Cette crise pose avec acuité la nécessité : d'une maîtrise publique de l'énergie ; du besoin d'une politique énergétique à long terme ; de sauvegarder le monopole du secteur public et nationalisé de l'électricité et du gaz.

## **STAGE 2000 1ER NIVEAU À COURCELLE**

*Le stage premier niveau qui s'est tenu à Courcelle du 23 au 27 octobre 2000 a réuni 21 stagiaires.*

*Le stage était animé par Arnaud Faucon et Jean Michel Cusset.*

*L'évaluation a permis de constater la satisfaction quasi unanime sur le contenu. (connaissance du mouvement consommateurs, comment effectuer des demandes de subventions et pourquoi, l'action individuelle, l'action collective, approche économique de la consommation, les questions de surendettements.)*

*Sur le nombre de stagiaires on peut faire quelques remarques :*

*Sur le plan pédagogique un nombre de stagiaires supérieur à 15 ne favorise pas « l'interactivité » mais le sérieux des animateurs et la convivialité de l'ensemble du stage a permis que celui-ci se déroule dans de bonnes conditions.*

*Plusieurs départements ont été représentés, ce qui permettra un rayonnement important dans nos structures de l'outil de la C.G.T devenu indispensable pour la défense de nos droits de consommateurs.*



REDÉCOUVRONS EDF

Diminuer votre  
consommation d'électricité ?  
EDF vous éclaire sur la question.

Cet hiver, EDF distribue gratuitement plus d'un million de lampes basse consommation à des familles à faibles ressources.

Et EDF propose encore d'autres actions en faveur des économies d'énergie : des conseils d'utilisation des appareils électriques ; un nouveau site "mamaison.edf.fr" pour vous aider à économiser l'énergie dans le foyer ; des solutions de chauffage pour le neuf et la rénovation qui réduisent les consommations d'électricité ; le développement des pompes à chaleur ; la collaboration avec l'ADEME pour la maîtrise de l'énergie... Pour une information complète, n'hésitez pas à consulter notre site [www.edf.fr](http://www.edf.fr).

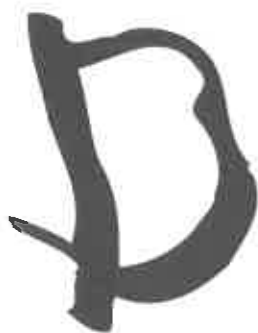


Nous vous devons plus que la lumière

# Peut-on encore mar

***Veaux aux hormones, poulets à la dioxine, listériose, vaches folles... La suspicion mélange désormais son goût amer aux contenus de nos assiettes. Peut-on encore manger de la viande, sans craindre le pire ? Sur nos écrans de télévision, les images d'une agonie en directe, celle d'un malade atteint par la maladie de Creutzfeld-Jacob,***

***nouveau variant, ont terrifié la France. Notre agriculture a rendu les vaches carnivores -en les gavant de farines animales- et contrecoup, voilà l'homme qui devient comme « herbivore », manifestant un tout nouveau dégoût pour la viande... Bref, le monde à l'envers, ce qui est tout sauf raisonnable.***



D'où la nécessité de remettre les faits à plat et en ordre, ce qui suppose de pouvoir répondre à deux questions essentielles : comment en est-on arrivé là, les mesures prises sont-elles suffisantes ? Fort de ces réponses, le

consommateur pourra alors retrouver la confiance et, avec elle, l'envie d'un bon gros steak, à la saveur royale et, globalement... sans risque. Car, emporté par le flot des émotions et d'une panique généralisée, l'essentiel a été oublié : la viande rouge est faite de muscles qui ne transmettent pas le prion. Aucune infection à ce jour n'a jamais été décelée dans les muscles de la viande. Ni par l'Organisation mondiale de la Santé animale, ni par aucun autre laboratoire privé, ou d'État. Seuls les morceaux dits « à risques », - crâne et son contenu, moelle épinière, thymus, amygdales, rate et intestins, colonne vertébrale- ont pu être contaminants pour ceux qui les ont ingérés, avant leur totale interdiction. Conclusion : quand bien même nous aurions mangé un morceau de viande de bœuf provenant d'un animal ayant développé l'ESB - ce qui est fort possible- ce n'est pas pour autant qu'il nous aurait transmis la maladie !

**LE DANGER EST DERRIÈRE NOUS**

En réalité, avec les mesures prises, le danger est derrière nous, bien que ses signes extérieurs, le développement de la maladie, soient devant nous. Selon les prévi-



sions de certains spécialistes, le nombre de cas en Grande-Bretagne pourrait aller de 63 à 6000. En France, selon le rapport de Annick Ipérovitch, spécialiste de l'épidémiologie à l'Inserm, présenté à l'Assemblée nationale le 21 novembre 2000 :

**« l'épidémie de Creutzfeld-Jacob, nouveau variant, pourrait toucher entre 10 et 300 personnes sur plusieurs dizaines d'années. Soit, quelques cas par an. »** (1). La durée d'incubation de la maladie pouvant aller de 20 à 60 ans, beaucoup de ces personnes ne la développeront jamais... ayant largement eu le temps, bien avant, de mourir d'autre chose. Ce qui explique le coup de colère du professeur d'anatomopathologie, Claude Got (2) : « *Le dernier comité interministériel de sécurité routière annonce quelques centaines de*

*millions supplémentaires pour équiper les policiers et les gendarmes. Si 12 à 18 milliards sont consacrés au retrait des vaches de la chaîne alimentaire, je change de métier. D'un côté, la première cause de mortalité des jeunes, des milliers de familles dans le malheur chaque année et un système de contrôle-sanction qui fait faillite, faute de moyens ; de l'autre, un risque faible auquel on consacre des milliards ! »*. Et il rappelle « *que les registres du cancer indiquent le développement inquiétant de certains d'entre eux, mais qu'il n'a pas été mis en place les moyens de surveillance du risque chimique* ».

## **PRENDRE LE TEMPS DE RÉFLÉCHIR**

Évidemment, il n'est pas question de ne rien faire pour contrer la maladie de la vache folle, au prétexte qu'il existerait des risques sanitaires incomparablement plus graves... il s'agit simplement de prendre le temps de réfléchir, pourquoi tant de bruit, d'énervements, d'informations parfois contradictoires, de mesures proposées à la va-vite, comme celle avancées par la FNSEA d'abattre tous les troupeaux nés avant 96 ! Et si tout ce battage n'était là que pour recouvrir d'un épais brouillard les deux raisons essentielles qui nous ont mené à cette crise : le choix d'une politique agricole productiviste, sous contrôle des industriels, qui ont fait de la quantité au mépris de la plus élémentaire qualité, et le laisser faire irresponsable ? coupable ? des décideurs qui n'ont pas pris les bonnes mesures quand il le fallait pour stopper l'épidémie de la vache folle. Laissons une dernière

**Si 12 à 18 milliards  
sont consacrés  
au retrait des vaches  
de la chaîne  
alimentaire, je change  
de métier !**

# ger du boeuf?



fois la parole à Claude Got: « Dans ce type de crise de sécurité alimentaire, un déficit de décisions passées - arrêt tardif de l'importation de viande et de farines anglaises - ne peut être rattrapé, car, comme pour l'amiante, les malades à venir sont pour la plupart déjà atteints... les décideurs sont en retard d'une bataille et ils sont tentés d'adopter de nouvelles décisions pour retrouver une crédibilité » (3).

### **RIBONDIR SUR UN AUTRE MODÈLE, PLUS RESPECTUEUX DE L'HOMME**

« On a interdit les farines animales, ce que nous réclamions en vain depuis des années, conclut Julien Bertau, secrétaire général de la Confédération paysanne, mais on garde une agriculture producti-

viste, alors que c'est elle, le fond du problème. Nous sommes confrontés à une crise terrible, mais qui doit nous permettre de rebondir sur un autre modèle d'agriculture, plus respectueux de l'homme et de l'environnement. On ne peut plus faire de l'agriculture comme on fait des micro-ondes, des lave-vaisselle. On a diminué le nombre de paysans, on a concentré les productions, on a pollué, on va dans le mur. C'est comme si on avait travaillé en pensant qu'on était la dernière génération de la terre. On a soumis la nature, les animaux à des rendements exorbitants, sans se préoccuper des conséquences. C'est une crise profonde de société que nous traversons. Une société qui doit rechercher d'autres identités, d'autres valeurs que l'économique. Si on a fait ce type d'agriculture

productiviste, c'est pour des raisons économiques. Il est encore temps de changer notre politique agricole. Elle a montré ses abus et ses limites. La demande générale est à la qualité, à la sécurité ». La sous-qualité de certains produits de l'agrobusiness, vendus à bas prix dans les supermarchés, au final, se payent toujours très cher pour les consommateurs. Évidemment, ce sont les familles les plus défavorisées qui les achètent, « la traduction alimentaire de la fracture sociale » commentaient, non sans raison, les journalistes du *Nouvel Observateur* du 16 novembre, dans leur remarquable enquête sur l'affaire de « la vache folle ».

1- *Le Parisien* du 30.11.2000

2- *Libération* du 15/11/2000

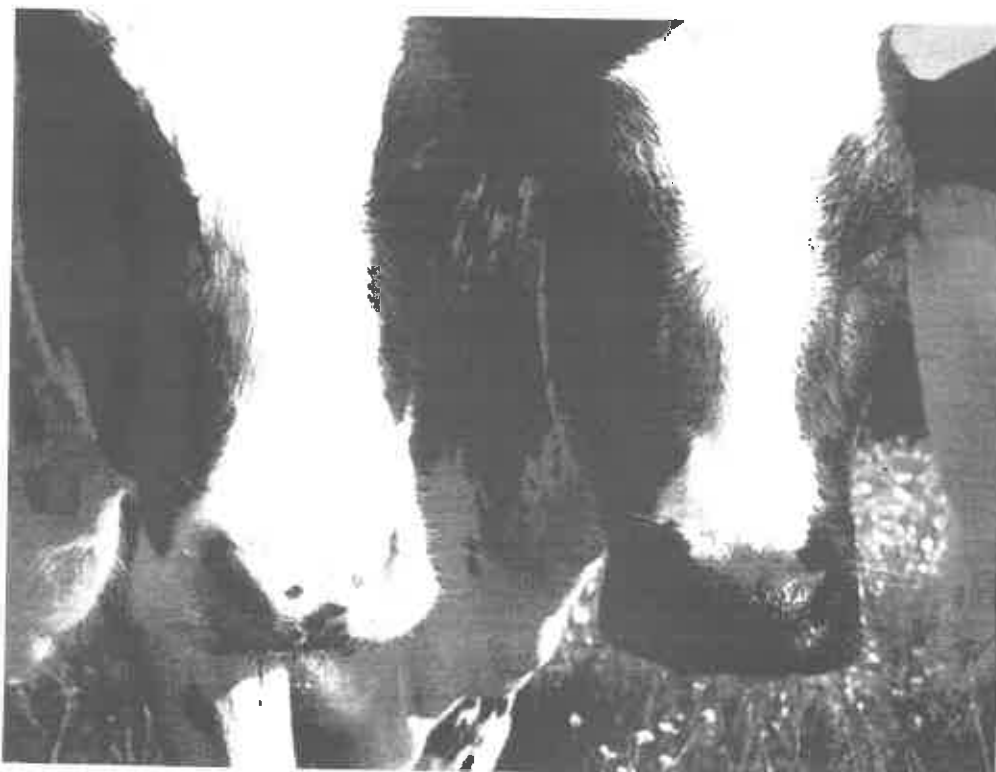
3- *idem*

# Autopsie d'une crise

**A**u premier banc des accusés: l'agriculture productiviste. Juste derrière, certains fabricants et marchands d'aliments et les décideurs qui ont laissé faire. Au sortir de la guerre, il a fallu développer notre agriculture pour répondre aux besoins des consommateurs. S'est alors mis en place une agriculture producti-

viste, basée sur deux volontés au départ légitimes: produire plus et moins cher. Mais, très vite, le système productiviste s'est emballé. Il ne s'est posé aucune limite, se laissant entraîner dans une spirale infernale, produire de plus en plus, pour un coup de plus en plus faible. Problème: pour obtenir des rendements maximum, à maigres prix mais à copieux

bénéfices, il a fallu faire appel à des techniques de plus en plus lourdes -engrais, pesticides, aliments industriels pour le bétail: les farines animales. Il s'est alors opéré une transformation progressive de l'agriculture jusqu'à la situation que nous connaissons aujourd'hui: elle est passée des mains des agriculteurs aux mains des industriels: « le contenu de nos assiettes est désormais sous le contrôle de groupes gigantesques régis par les lois économiques de la production de masse » (1). Or, ces grands groupes ne connaissent qu'une seule logique, celle du profit. Et c'est cette logique qui a provoqué la crise de la vache folle. C'est elle qui a conduit à la production de farines animales, quand on a découvert leur formidable pouvoir dopant. Une vache ainsi nourrie double sa quantité de lait! C'est encore cette logique du profit qui a conduit les anglais, en pleine ère Thatcherienne, à supprimer une étape du traitement chimique des farines: l'extraction de graisses. Afin de baisser d'autant leur coût de fabrication. Or l'extraction de ces graisses se faisait à l'aide d'un solvant, lequel nécessitait une seconde étape de chauffage destiné à le faire disparaître par évaporation. Et donc cette étape, qui n'était plus nécessaire, a été également supprimée. Là, réside la faille, tout le





monde s'accordant aujourd'hui pour pointer la suppression du chauffage des farines comme responsable de l'apparition de l'ESB. « Sa suppression semble avoir empêché la destruction ou l'inactivation de l'agent ESB » (2).

De 1981 à 1988, ces farines -potentiellement contaminées- ont été couramment utilisées au Royaume-Uni. Elles ont nourri des millions de vaches, et celles contaminées par l'ESB, non seulement ont été consommées, mais leurs cadavres ont servi à la fabrication de farines animales qui ont elles-mêmes, à leur tour, empoisonné d'autres vaches... « Sept années de recyclage de l'agent de l'ESB au Royaume-Uni expliquent l'ampleur qu'a prise la maladie dans ce pays, contrairement aux autres pays européens, dont la France, qui n'avaient pas modifié leur procédé de fabrication des farines animales. » (3) C'est le 11 février 1985 que meurt « la vache 133 », premier cas d'ESB identifié au Royaume-Uni. Le laboratoire vétérinaire central (CLV) du ministère de l'Agriculture britannique s'inquiète très vite d'une possible transmission à l'homme. Mais ces recherches se font sous le sceau du secret, il ne faut surtout pas affoler les consommateurs, ni mettre en péril les exportations de bœuf. Le principe de précaution profite à l'économique au détriment de la santé.

En 1987, le directeur du CLV empêche la parution d'un article de ses propres chercheurs, craignant que cette publication ne mette trop l'accent « sur le risque possible pour la santé de l'homme ». En 1988, un autre chercheur, Richard Southwood, remet un rapport au gouvernement dont la conclusion accuse les farines animales comme vecteurs de l'ESB. Cette fois les farines sont interdites. Mais le ministère de l'Agriculture continue d'affirmer,

imperturbable, que « le bovin anglais est un produit sûr et de bonne qualité ». Si l'Angleterre interdit sur son propre territoire l'utilisation des farines qu'elle a fabriqué, elle n'en stoppe pas pour autant leur exportation, ni celle de viande de bœuf, ni celle des abats. Logique économique oblige... qu'importe si cela revient à vendre des produits potentiellement dangereux aux autres pays... D'un point de vue strictement écono-

## TROMPERIE SUR LA MARCHANDISE

**P**rès de la moitié du cheptel français est composé de vaches laitières, l'autre moitié de vaches élevées pour leur viande, principalement les limousines, charolaises, les vaches du Cantal et de l'Aquitaine. Celles-ci sont encore nourries à la manière traditionnelle, herbe l'été, foin et concentré de céréales l'hiver. Elles ne présentent a priori aucun risque pour le consommateur. Il en est tout autrement des vaches laitières. 92 % des 175 cas d'ESB recensés au 10 novembre en France sont des vaches laitières. Ce sont elles qui ont été dopées aux farines animales, transformées en véritables usines à lait. Quand il ne leur reste plus que la peau sur les os, en bout de course, épuisées, leur viande ayant perdu leur propre graisse, elles sont vendues cinq à dix fois moins cher aux négociants et finissent en hamburgers, steaks hachés... à 5 % de matière grasse « achetée par la jeune femme soucieuse de sa ligne où la mère de famille désireuse d'éviter une viande trop grasse à ces enfants » une viande qu'elles vont trouver normal de payer plus cher puisqu'elles la croient de meilleure qualité... Tromperie complète sur la marchandise.

Source : enquête du *Nouvel Observateur* du 16/11/2000



# Des mesures d'urgence à prendre

## 1- INTERDIRE LES FARINES ANIMALES POUR TOUS LES ANIMAUX

C'est fait. La mise en œuvre de cette proposition nécessite le développement de la culture d'oléagineux et de protéagineux pour fournir les compléments en protéines dont les animaux ont besoin. Actuellement, la France est dépendante à plus de 70 % pour nourrir ses élevages. Il lui faut importer cette nourriture: massivement du soja américain. Ne serait-ce pas remplacer l'ES par l'OGM?

## 2- DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE DE L'ESB SUR TOUS LES BOVINS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.

Ce dépistage coûterait environ 100 F par animal abattu, soit quelques centimes par kilo. Il n'est pas encore possible. Toutefois, la campagne lancée en juin 2000 va être étendue.

48000 tests ont été prévus d'ici la fin 2000. 15000 ont déjà été réalisés avant la fin novembre. Ils se pratiquent sur l'ensemble du territoire «au hasard» pour dissuader d'éventuels fraudeurs.

Ces tests devraient être étendus à l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Mais le dépistage systématique n'est pas un rempart anti-ESB efficace à 100 %. Car les tests actuels ne permettent pas de déceler une vache malade qu'en fin d'incubation.



## 3- RENFORCER LES CONTRÔLES VÉTÉRINAIRES

Les vétérinaires inspecteurs, chevilles ouvrières du dépistage sont en sous effectif. Lionel Jospin a annoncé la création de 300 postes de vétérinaires inspecteurs, techniciens vétérinaires, agents administratifs et de 150 postes de médecins,

pharmaciens inspecteurs et contrôleurs de travail ainsi que 25 postes d'ingénieurs sanitaires. Une avancée significative mais « encore insuffisante. Cela ne permettra pas d'assumer les nouvelles missions liées à la multitude des tests sur les animaux » selon Didier Perre, permanent du syndicat national des vétérinaires.

## LES ALIMENTS À RISQUE

### LES RAVIOLIS

Leur contenu est fait d'ingrédients dont il est impossible de connaître l'origine. Plus son prix est bas, plus le produit est sujet à caution. En Grande-Bretagne, tous ceux qui contiennent des préparations à base de viande sont sous surveillance.

LES MENUSIS ET SATURNES INDIVIDUELLES

Produits fabriqués à bas prix, elles ont pu contenir toutes sortes de tissus bovins douteux jusqu'en 1996. N'offrent toujours pas de garanties totales.

### LES HAMBURGERS

Le produit le moins fiable sur le marché.

La réglementation exclue maintenant de leur fabrication les abats à risque dont la cervelle utilisée comme liant. Le bas de gamme reste à éviter.

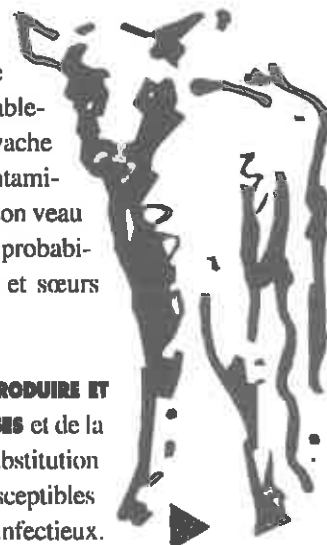
LES POTS POUR BÉBÉS

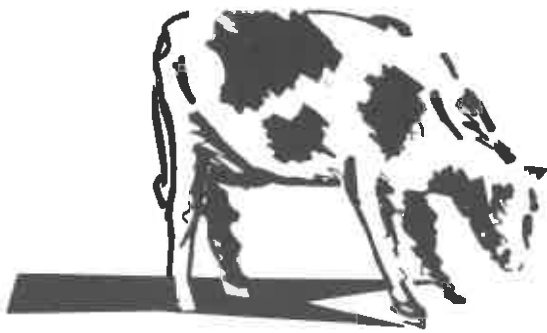
Leur préparation peut contenir des tissus bovins. Dès 1992, les matériaux les plus dangereux ont été retirés de leur fabrication. Il a fallu attendre 1996 pour qu'ils le soient tous.

## 4- MAINTIEN DE L'ABATTAGE DES TROUPEAUX OÙ LES BÊTES CONTAMINÉES ONT SÉJOURNÉ.

Abattage des fils, filles, frères et sœurs des bêtes contaminées. La transmission de la maladie étant aussi fort probablement transmise de la vache au veau, une vache contaminée peut avoir infecté son veau et celui-ci a de grande probabilité de voir ses frères et sœurs contaminés.

5- L'INTERDICTION DE PRODUIRE ET D'IMPORTER DES GRAISSES et de la gélatine bovine, leur substitution par des graisses non susceptibles de contenir des agents infectieux.





### 6- RENFORCER LES MOYENS POUR LA RECHERCHE

Ils vont passer de 70 millions de francs à 210 millions. Les crédits seront alloués dans quatre directions : « programme de recherche sur les maladies à prion », « développement de nouveaux tests de dépistage », « accroissement des actions en matière de recherche épidémiologique », « approfondissement de la coordination » pour tenter de rapprocher recherche animale et recherche humaine. Deux mondes qui ne se mélangent pas.

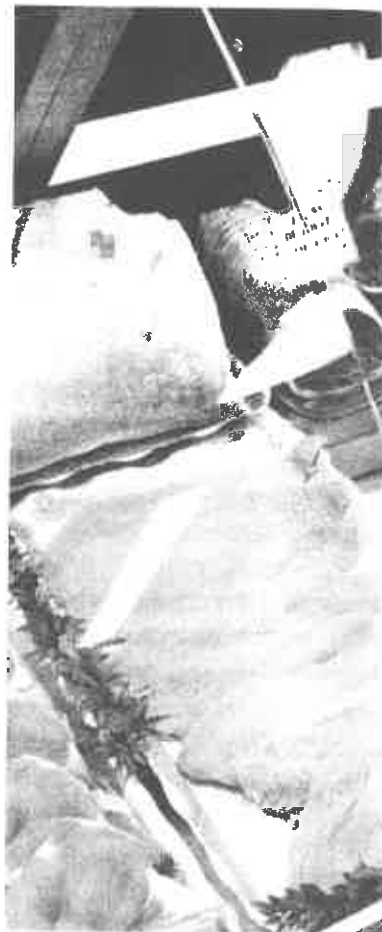
### 7- SÉCURISER LA TRANSFUSION SANGUINE

La grande question : et si le prion passait dans le sang et donc par la transfusion sanguine ? Rien ne le prouve actuellement car il n'existe pas de tests sanguins capables de dépister l'ESB. En Grande-Bretagne, 12 personnes sont actuellement sous haute surveillance médicale pour avoir reçu du sang de donneurs atteints de la maladie de Creutzfeld-Jacob. En France, contrairement aux Canadiens et aux américains, on a continué de recueillir les dons de sang de personnes « à risque » ayant séjourné en Grande-Bretagne entre 1980 et 1986, la période la plus propice pour contracter la maladie. Des mesures s'imposent donc dans le domaine de la recherche et de la prévention, concernant les transfusions sanguines et les dons d'organes, mais également les vaccins et les médicaments, des dérivés de bovins étant largement utilisés dans leur fabrication. Il existe aussi un risque de contamination chirurgicale, l'agent infectieux de l'ESB ne pouvant être éliminé qu'à plus de 600°. L'emploi de matériel à usage unique pour les interventions touchant certains organes - ganglions, rates, amygdales - doit être rendu obligatoire. Quand au plasma couramment utilisé en

France, il conviendrait de l'importer de pays épargnés par l'épidémie de la vache folle, comme le font déjà les anglais. Dans l'attente de nouveaux avis, des experts de l'Agence des produits de santé, Lionel Jospin s'est engagé dans cette voie, annonçant : « la réévaluation des mesures de précaution et de sécurisation sur la fabrication et l'utilisation des produits sanguins, la nécessité d'un programme de renforcement de désinfection et stérilisation et le développement au maximum du matériel à usage unique ».

### 8- LA RÉVISION IMMÉDIATE DES DÉCISIONS EUROPÉENNES INADMISSIBLES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE.

Les consommateurs ont le droit de connaître l'origine, le type racial, la catégorie de l'animal qu'ils vont consommer. C'est la garantie de la qualité et d'un rapport qualité-prix. La France est le seul pays à avoir édicté de telles règles. Mais au 1er janvier 2001, sur décision européenne, la mention des catégories et du type racial ne sera plus obligatoire.



## Fallait-il interdire le

**A**u début des années 80, les Anglais modifient leur système de fabrication des farines animales en supprimant une étape : l'extraction des graisses à l'aide de solvant. En conséquence, une autre étape, le chauffage, qui permettait dans un second temps d'éliminer le solvant par évaporation est également supprimée. Ce faisant, ils ouvrent la porte toute grande à l'ESB : le chauffage assurait sa destruction ou inactivation. C'est donc un procédé de fabrication « défectueux » qui a introduit l'ESB dans les troupeaux. Mais alors, pourquoi interdire toutes les farines ? Ne pouvait-on pas utiliser les farines animales produites en France, qui, elles, n'ont jamais cessé d'être fabriquées selon l'ancien procédé, lequel garantit leur innocuité ? Non, parce que les farines animales anglaises ont inondé le marché européen et se sont retrouvées mélangées à la fabrication des farines... produites en France ! A tel point qu'il a fallu les interdire toutes !



Explication : quand les Anglais interdisent leurs farines animales sur tout le territoire, mais autorisent leur exportation, quelles mesures prend la France ? En 1989, elle interdit les farines anglaises... pour les bovins, ces farines restant autorisées pour la volaille, les porcs et les poissons. Elle met en pla



## Farines animales ?

... simples restrictions concernant les farines irlandaises... qui sont en fait des produits anglais, celles-ci pouvant être importées si elles n'entrent pas dans l'alimentation destinée aux bovins. En 1990, la France fait un autre effort, elle interdit l'utilisation de toutes les farines animales dans la fabrication des aliments pour bovins, mais continue à les autoriser pour les porcs et les volailles. En 1991, apparaît le premier cas de vache folle en France, ce qui n'empêche pas la publication d'un décret au J.O. du 17 mars... avant toutes les restrictions sur les farines irlandaises. De toute façon les farines anglaises continuent de pénétrer en France, via l'Irlande ou d'autres pays européens, où elles n'ont pas été interdites. Une fois en France, elles servent aussi bien à l'alimentation des porcs et des volailles dont elles partagent les mêmes entrepôts... qu'à la fabrication de farines animales pour les bovins. Actuellement 30 affaires sont en cours et des centaines d'entreprises sont sous sur-

veillance (*Le Parisien* du 30/11/2000). Une vaste chasse aux fraudeurs est lancée, mais son ampleur dénonce aussi et surtout le manque de contrôle, de sanctions et l'absence de cohérence dans les mesures prises par les administrations : « J'ai eu le sentiment que c'était le plus grand désordre, que les contrôles n'avaient pas lieu correctement, le gouvernement avait pris des mesures, mais la plus grande opacité régnait quant à leur application » (1) reprochait Jean-François Mattéi, député, rapporteur en 1997 d'une commission sur la vache folle. Et il conclut : « Je suis convaincu que c'est parce que nous n'étions toujours pas capables de garantir des farines sécurisées en évitant le détournement des farines anglaises où la contamination croisée dans les usines, les silos, les camions que nous les avons interdites. L'élimination des farines, une facture de plusieurs milliards... qui aurait pu être évitée. »

1-*Le Parisien* du 30/11/2000

## ENFIN L'EUROPE S'ACTIVE...

Le 3 décembre, les quinze ministres de l'Agriculture de l'Union européenne ont enfin décidé l'arrêt provisoire de l'utilisation (pour 6 mois à compter du 1er janvier 2001) des farines carnées dans l'alimentation animale. Le texte adopté précise, qu'il s'agit « de l'utilisation de protéines animales transformées dans l'alimentation des animaux d'élevage détenus, engraisés ou élevés pour la production des denrées alimentaires ». À noter que l'interdiction ne concerne pas l'utilisation des farines de poissons « dans l'alimentation des animaux autres que les ruminants ».

Les ministres ont par ailleurs interdit l'importation et l'exportation des farines carnées.

Enfin, dans le sens demandé par notre organisation de consommateurs, les Quinze ont décidé l'interdiction de faire entrer dans la chaîne alimentaire les bovins âgés de plus de trente mois qui n'auraient pas subi le test de dépistage de l'ESB.

Il aura fallu plusieurs mois de crise, et surtout que l'Allemagne et l'Espagne découvrent que leur cheptel n'était pas exempt de l'ESB pour que des mesures conformes à l'intérêt des consommateurs soient prises... Il faut dire que c'était aussi urgent sur le plan économique puisque la consommation a baissé de plus de 40% dans certains pays... ceci explique peut-être pourquoi les ministres ont enfin trouvé un terrain d'entente...

LANDES



## Le service public, on y tient et on veut des comptes!

L'association locale organise le vendredi 15 décembre à Tyrosse de 14h à 18h une rencontre entre les usagers, les élus, les régies, les administrations afin de mieux connaître les enjeux de l'eau du deuxième millénaire.

Les consommateurs français se font du souci pour la qualité de l'eau. 9 Français sur 10 sont inquiets pour la pollution des mers et des côtes ainsi que pour celle des eaux souterraines.

Le nombre de buveurs d'eau du robinet est en déclin (58% aujourd'hui contre 72% en 1990 la consomment pour boire).

Une bonne nouvelle toutefois, le prix de l'eau semble marquer le pas en 1999, ce que confirmaient déjà les chiffres de 1998.

L'agence du bassin Adour mettra à disposition des plaquettes et une exposition.

■ L'association réagit fortement au

projet de la direction des Postes de faire supporter le service public de la Poste de la commune de St-Paul en Born par le contribuable local. Il est question de transformer l'actuel bureau en agence postale communale sous prétexte d'une faible activité (40 minutes en moyenne pour une ouverture journalière de 4 heures). Le conseil municipal a réagi également puisque ce type d'agence est financée par la mairie soit 50 000 francs par an avec un budget communal de 2,3 million de francs alors qu'elle a déjà mis la main à la poche il y a 5 ans pour la rénovation et l'aménagement du bureau!

Une manifestation était prévue le 2 décembre entre 10h et 12h devant le bureau de Poste pour la sauvegarde et l'amélioration du service, pour qu'il respecte les obligations de son cahier des charges et plus largement pour développer la présence postale en zone rurale.

CHER



## Des containers au retraitement

Autrefois, le ramassage des ordures ménagères à Bourges se faisait du lundi au samedi dans tous les quartiers. Aujourd'hui, avec l'arrivée du tri sélectif de la CTSP, filiale de Vivendi, et les containers verts et jaunes seul le centre ville bénéficie du ramassage quotidien le reste de la commune n'en bénéficie plus que le mardi et samedi pour ce qui n'est pas recyclable et le jeudi le reste.

L'association considère à juste titre que les contribuables sont égaux devant l'impôt et par conséquent doivent bénéficier du même service communal!

BOUCHES-DU RHÔNE



## L'administration doit revoir sa copie

Suite à un contrôle somme toute naturel de la DDCCRF mais presque surprise sur l'activité de l'association départementale, l'inspecteur à l'affût des mauvais élèves n'a pas accepté de valider les dossiers établis concernant des surendettements.

Motif : « votre association ne siège pas à la commission de surendettement »!

L'association a pris sa plus belle plume pour se plaindre auprès du directeur départemental en lui faisant remarquer au passage que cela suppose de fait une prime pour l'association désignée par le Préfet qui n'a jamais retenu la candidature d'IN-DECOSA.

Nos adhérents doivent-ils voir leur dossier confié à une association dont ils ne dépendent pas et qui ne manquerait pas de leur réclamer adhésion? Affaire à suivre de très près!

■ À noter également le travail effectué en coopération avec le syndicat CGT des douanes à propos des farines animales et leur déclaration commune du 23 novembre. Dans cette déclaration, ils regrettent que la note administrative envoyée aux directeurs des douanes ne soit accompagnée d'aucune mesure d'organisation ni d'instruction dans les services. Ils s'inquiètent sur les moyens pour assurer la prohibition aux frontières, le contrôle de la circulation des marchandises et la coordination du service des douanes avec les autres services de l'Etat (DDCCRF, vétérinaires...).

Ils souhaitent que des mesures des sanctions soient prises au niveau européen pour lutter contre le trafic et la renégociation de la PAC et des accords rendant la France dépendante des Etats-Unis en matière de céréales. Belle initiative prise au nom du principe de précaution!

### LOCAL EN BREF

#### PARIS : UNE CROISSANCE DOPÉE !

Depuis quelques mois l'association parisienne ne cesse de nous surprendre. Non seulement, elle a développé sensiblement ses implantations dans différents arrondissements mais elle se lance dans des formations comme celle du 8 novembre sur le surendettement ou l'animation du stage régional ASSFORM sur les déchets ménagers en compagnie de l'association Léo Lagrange les 18 et 19 décembre.

Une action a aussi été menée dans Paris sur la tarification bancaire.

#### L'EURO FAIT DES PETITS

Nombreuses sont les associations locales qui organisent des journées d'études sur l'euro.

Après Lyon, c'était Nantes le 4 décembre et le Jura le 8 décembre.... Messieurs les professionnels, que la fête commence! Nous nous y préparons.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUE

# Carrefour manque de cuisse!

**M**adame la Directrice ou Monsieur le Directeur du Carrefour de Lescar, Comme tout un chacun ou chacune, j'ai reçu votre catalogue : "Esprit d'hiver". Armé de ce précieux document, je me suis empressé, avec ma petite automobile de venir dans votre établissement de Lescar, afin d'assouvir ma soif d'emplettes. Je suppose fort aisément que c'est un incommensurable honneur pour vous, Madame ou Monsieur, de diriger ce magnifique hypermarché et que dans l'allégresse la plus totale, vous "positivez" à longueur de journées, en attendant la pause bien méritée du soir. Par contre, en ce qui me concerne en l'espace d'un peu plus de trois semaines je dois vous dire que je ne fus pas transporté de joie, j'ai constaté et fais remarquer par l'un de vos employés que la promotion indiquée sur le catalogue d'alors, à savoir des cuisses de canard en confit à 37 francs la boîte étaient absentes du rayon. Or je suis revenu les jours suivants et ... rien de nouveau. La marque en question n'est toujours pas là. Le 8 novembre dernier j'ai cherché en vain le bocal "canard aux olives", Maison du Cassoulet. Deux salariés ont constaté comme moi qu'il n'y avait pas plus de cette marque de "canard aux olives, Maison du Cassoulet" que de saucissons à vapeur et à voiles !...

Madame ou Monsieur, vous savez j'en suis sûr, que la loi vous impose d'honorer toutes vos promotions jusqu'à l'ultime jour de celle-ci.

Je tiens, d'autre part, à dire que tous les salariés à qui j'ai eu affaire ont été très respectueux et courtois. J'espère que vous aurez à cœur de leur dire...

*Signé "Le Prince Rouge du Perlic"*

**34,3 millions de personnes vivent avec le VIH... 18,8 millions de personnes sont décédées depuis le début de l'épidémie... pour la seule année 1999 c'est 2,8 millions d'hommes, de femmes, d'enfants qui sont décédés des suites du SIDA...**

*Ainsi se termine le 20e siècle... et ainsi commencera malheureusement le 21e siècle.*

**90% des personnes atteintes vivent dans des pays où il n'est toujours pas possible d'accéder aux médicaments qui permettent aujourd'hui de sauver une partie des malades... et ceci parce que ces personnes et les pays où elles vivent ne peuvent se payer les soins...**

*Comme le souligne à juste titre Act-Up, " il faudrait abolir la propriété intellectuelle partout où elle tue. Entre le droit des brevets et le droit à la santé, il faut choisir. "*

NORMANDIE

# On se remet sur les rails!

**L**e comité d'établissement SNCF de la région Normandie organisait le 5 octobre 2000 un colloque régional sur le transport ferroviaire normand. Notre association y était invitée et représentée par trois délégués de l'Orne et un de Seine Maritime.

Cette journée était organisée symboliquement à Mézidon-Canon dont l'histoire était intimement mêlée avec celle des chemins de fer. Aujourd'hui cette influence a disparu avec l'activité.

Deux temps : le matin, débat sur le transport périurbain et l'après-midi débat sur le transport du fret.

La tribune était constituée de deux groupes : Direction et personnalités diverses et un autre groupe constitué de représentants du personnel.

Par les débats, nous avons pu mesurer que la volonté d'assurer le meilleur service au public en s'adaptant le mieux possible aux besoins, était dominée par la recherche de rentabilité avant tout. Pour maintenir les lignes périurbaines, il a fallu de nombreuses actions et obtenir des financements locaux, pourtant, un certain nombre de ces lignes se sont révélées utiles et fréquentées. INDECOSA-CGT a aussi été partie prenante pour le maintien de certaines lignes notamment « Paris Granville » et contre la suppression de personnel dans certaines gares.

Au cours des échanges avec la salle, nous avons pu noter aussi un manque d'anticipation de la SNCF sur l'évolution des besoins. Ainsi la réactivité de la SNCF se trouve sérieusement réduite : manque de mécaniciens roulants, mais aussi de matériel telles que les locomotives.

Sur le fret, la discussion est beaucoup plus technique entre professionnels. Toutefois, nous avons pu noter, là encore, de grosses difficultés pour répondre à la demande. Les clients semblent avoir des soucis sur la qualité du service rendu.

De plus, comment l'équipement (RFF : Réseau Ferré de France) va pouvoir accompagner le développement compte tenu des difficultés financières de cette société? Le développement de fonds 2000 a également été évoqué.

Cette journée, bien réussie, a été fort intéressante et permet de mieux comprendre les problèmes qui se posent dans les transports ferroviaires.

*Guilbert*

## Abonnez-vous

Annuel : 120 F  Soutien : 200 F

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Organisme : .....

A retourner à **IN information** — Case 432 —  
93514 Montreuil CEDEX

# LES SIGNES DE QUALITÉ



Les différentes crises que nous connaissons renforcent l'intérêt des consommateurs sur les repères de qualité. Ainsi, le marché des produits labellisés représente un chiffre d'affaires en augmentation annuelle de 15% entre 1997 et 1999. Cependant, le consommateur a parfois du mal à s'y retrouver, car il y a une multiplication de signes qui favorise la confusion.

## LES LABELS AGRICOLES

Ils garantissent la qualité supérieure d'un produit (au niveau de la qualité de la matière première, d'un point de vue gustatif...). Ceux-ci sont certifiés par des organismes certificateurs agréés au niveau national. Ces labels répondent à un cahier des charges précis, et certifient que le produit labellisé est contrôlé à tous les stades de sa production, de sa fabrication et de sa commercialisation.

Il existe un grand nombre de labels agricoles contrôlés par des organismes certificateurs agréés. En France, en plus du label rouge, créé en 1965 à l'échelle nationale, il existe 6 labels régionaux : Ardennes de France, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Savoie et Nord-Pas-de-Calais qui garantissent, outre une qualité supérieure des produits, leur origine géographique et le respect d'une tradition, d'une spécialité.

A retenir : Les labels ne peuvent être obtenus qu'après une demande préalable et volontaire d'une filière agro-alimentaire qui établit un cahier des charges très précis, puis certification par un organisme certificateur agréé et accrédité par le COFRAC (Comité français d'accréditation), qui possède un pouvoir de contrôle et de sanction.

Attention, les labels agricoles sont les seuls signes qui attestent de la qualité supérieure d'un produit.

## LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Comment reconnaît-on un produit qui possède un certificat de conformité ? En France, le logo «atout certifié qualité» peut être apposé sur les produits, mais ce n'est pas obligatoire. Un produit certifié

est identifié par la liste des aspects qui sont certifiés et par la mention de l'organisme certificateur.

Le certificat de conformité a été créé en 1990 et atteste que le produit possède certaines qualités ou respecte des règles de fabrication particulières.

Le certificat de conformité, bien que moins connu que le label rouge, est aussi beaucoup plus largement apposé sur les produits. Il justifie du respect strict d'un cahier des charges, mais pas de la qualité supérieure d'un produit.

## LE MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

C'est le logo «AB» comme Agriculture Biologique, qui garantit qu'un aliment est issu d'un mode de production agricole excluant l'utilisation de produits chimiques de synthèse, et respectant l'environnement et le bien-être animal.

Quant aux végétaux, ils doivent être cultivés uniquement avec des produits de traitement naturels, sans pesticides ou engrais chimiques.

Les produits animaux sont très réglementés : les animaux doivent être nourris avec des aliments biologiques, et les traitements médicamenteux doivent être réduits au strict minimum.

A retenir : Cette appellation «AB» a la même signification dans tous les pays européens. Une exception en France : le cahier des charges pour les produits animaux est plus strict.

Attention, l'étiquetage qui mentionne «BIO» ou «produit de la nature» ou «qualité fermière», ne signifie pas que le produit est issu de l'agriculture biologique. Seule la mention «AB» le garantit.

## LES INDICATIONS OU APPELLATIONS D'ORIGINE :

Le mention «AOC» est contrôlée par l'Institut national des appellations d'origine (INAO).

Cette mention permet d'identifier un produit dont la spécificité est liée à son origine géographique ainsi qu'à un mode de production traditionnelle reconnu, et qui, en tant que tel, est protégé. L'AOC ne certifie pas une qualité supérieure du produit.

L'AOC a été créé en 1935 pour protéger les vins et les eaux de vie, dont la fabrication est intimement liée aux terroirs dont ils sont issus.

En 1960, elle a été élargie à certains produits laitiers (exemple : le comté), et depuis 1990, à d'autres produits alimentaires tels le miel corse ou l'olive de Nyons.

Attention : d'autres logos rutilants peuvent être apposés sur les produits : ne vous y fiez pas, la plupart ne sont pas sérieux. Exemple : qu'ils s'agissent des logos «élu produit de l'année» ou «produit garantit tradition» ces appellations ont une validité très contestable.

## LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Du fait de la variété des appellations et des signes de qualité en Europe, il était nécessaire de tenter d'harmoniser les différents systèmes. En effet, la plupart des pays européens ne possédaient pas de système national pour la certification des produits agro-alimentaires : les labels étaient nombreux, le plus souvent accordés et contrôlés au niveau local. Impossible de s'y retrouver pour le consommateur européen !

La France a voté le 3 janvier 1994 une loi relative à la reconnaissance de qualité des produits agricoles et alimentaires afin d'adapter ses propres règles à cette réglementation européenne.

L'appellation d'origine protégée (AOP) : elle désigne un produit originaire d'une région dont la qualité et les caractéristiques sont dues essentiellement ou exclusivement au milieu géographique où il est produit, transformé et élaboré. Le milieu géographique comprend les facteurs naturels (climat, sols...) et humains (recettes spécifiques...).

L'indication géographique protégée (IGP) : le lien avec le terroir doit demeurer au stade de la production, de la transformation ou de l'élaboration. L'IGP illustre des méthodes locales spécifiques. Exemple : l'agneau de Quercy en France ou le jambon d'Ardennes en Belgique, bénéficient d'une IGP.

En France, une IGP ne peut être obtenue qu'au travers d'une demande de label agricole ou de certification de conformité.

## AGENDA

**7 et 20 novembre** : collège consommateurs : subventions fonctionnement et actions spécifiques.

**10 novembre** : rencontre des associations de consommateurs avec le commissaire européen Byrne sur la sécurité alimentaire.

**15 novembre** CA national

**Du 20 au 24 novembre** : stage de 2e niveau à Courcelle (2e partie en février)

**23 et 24 novembre** : rencontre des associations de consommateurs européennes

**25 novembre** : CA de l'AEC

**28 et 29 novembre** : Forum à Bruxelles : "le marché intérieur au bénéfice des citoyens et des PME PMI"

**6 décembre** : manifestation européenne à Nice

**21 décembre** : émission Consomag : la résiliation des abonnements de téléphones mobiles

**11 et 12 janvier 2001** : rencontre des associations INDECOSA à Montreuil

### Honoraires médecins :

Généralistes : visite	135 F
suppl. Déplacement : Paris, Lyon, Marseille	30 F
suppl. Province	20 F
Consultation	115 F
Supplément pour visite : nuit	165 F
Dimanche et jours fériés	125 F
<b>Forfait hospitalier :</b>	70 F
<b>Allocations familiales :</b>	
2 enfants	686,55 F
3 enfants	1567,13 F
Par enfant en plus	880,58 F

### Indices à la consommation :

Indice INSEE septembre 2000 :

102,9 base 100 en 1998

### Indices à la construction :

BT01 : 561,5 en juillet 1999

579,0 en juillet 2000

INSEE :

2e trimestre 1999 : moyenne 1069

2e trimestre 200 : moyenne 1079,25

Soit plus de 0,96% de variation annuelle

### SMIC :

au 1er juillet 1999 : 40,72 F de l'heure

Soit 6881,68 F pour 169 heures par mois

### Aide juridictionnelle :

- moins de 4965 F mensuel

prise en charge totale

- de moins de 7449 aide partielle

majoré de 565 F par personne à charge

### Crédit :

Taux de l'usure 4e trimestre 2000 :

Prêts immobiliers

taux fixe : 9,21 %

taux variable : 9,04 %

prêts relais : 9,59 %

Prêts à la consommation :

10000 francs : 19,68 %

+ 10000 francs : 16,65 %

Prêts personnels :

+ 10000 francs : 11,52 %

Taux de l'intérêt légal :

2,74 %



## COUP DE gueule

Le Conseil d'Etat, cette haute institution de la République vient de rendre la décision d'autoriser la mise en culture de trois variétés de maïs transgéniques produites par Novartis... (on peut s'interroger sur le sens des compétences des conseillers à prendre une telle responsabilité...). Grand seigneur, la multinationale a décidé de ne pas

proposer de mettre en culture ces variétés non pas parce qu'elle les croit dangereuses pour les consommateurs en particulier en augmentant les risques d'allergie et la résistance aux antibiotiques... de cela elle aurait pu faire fi, comme elle a tenté de le faire pour d'autres variétés déjà mises en culture... mais parce que les consommateurs ne veulent pas en consommer et qu'ils boudent les produits risquant de contenir des germes génétiquement modifiés... Comme quoi je ne sais si la sagesse vient en vieillissant mais je suis certain qu'elle vient chez ces gens là en perdant des parts de marché...

## A VOTRE avis

Quelques informations supplémentaires sur le propane qui, je pense, vous permettront d'étayer le dossier du prix du gaz Vitogaz filiale du groupe Rubis. Ce groupe est actuellement prospère. Parallèlement, les prix pratiqués font subir des hausses insupportables pour les foyers. Comme le prouve le tableau de ma consommation de gaz, l'augmentation sur 5 années est de 75% à la tonne. Entre avril et octobre 2000 elle est de 32%.

Ma consommation annuelle en 95 était de 8204,10 F.

A ce jour, elle s'élève à 14372,43 F/an. Pourtant étant client «privilegié» CAMIF je «bénéficie» d'une remise de 15%. Vitogaz a joint à la dernière facture une lettre d'explications qui semble assez fumeuse comparativement aux résultats économiques du groupe. L'option gaz que nous avons prise correspondait à l'utilisation d'une énergie, certes plus onéreuse que le fuel mais qui permettait surtout de répondre à la sensibilisation de pollution. Aujourd'hui, pour des raisons

comme nous, dont les pensions sont majorées d'environ 1% l'an, il est nécessaire de chauffer 8 mois par an. Nous ressentons un sentiment d'injustice devant ces groupes tentaculaires dont nous sommes assujettis à la fois par contrat et par l'impossibilité de faire jouer la concurrence comme l'a souligné la DDC-

CRF du Mans. Dernièrement, la question a été soulevée avec un reportage sur un autre distributeur. Cependant rien ne semble bouger. Les lobbies seraient-ils trop puissants ? Je m'adresse à vous afin que vous agissiez... Avec mes remerciements...

M. T. Jean-Claude.

Dates	Tonnes	Factures	Prix Tonne TTC	Prix baril	
19/09/95	0.987	3949.48	4002	15\$	Contrat départ Vitogaz
28/12/95	0.701	2944.54	4244		
26/02/96	0.638	2679.91	4244	19\$	
22/07/96	0.547	2297.67	4244		
06/12/96	0.638	3005.04	4782		Augmentation = 19%
15/01/97	0.510	2413.49	4782		
20/02/97	0.649	3071.29	4782	19\$	
13/10/97	0.665	3147.01	4782		
06/01/98	0.705	3495.29	4934		Augmentation = 23%
13/03/98	0.705	3495.29	4934		
02/11/98	0.671	3045.29	4538.18		
04/01/99	0.715	3244.80	4538.18	10\$	Augmentation = 13%
13/03/99	0.697	3163.11	4538.18		
12/11/99	0.693	3467.06	5152.04	17\$	Augmentation = 29%
20/01/00	0.771	4130.28	5357.04	26\$	Augmentation = 34%
21/04/00	0.303	1609.73	5310	23\$	TVA 19,6 % baisse
19/10/00	0.627	4395086	7010.94	33\$	Augmentation = 75%
<b>Totaux</b>	<b>10.272</b>	<b>44504.26</b>			

# Guides pratiques du consommateur

INDECOSA - Cgt/VO Éditions



## ENDETTEMENT *Les différents types de crédits*

Dans quels cas utiliser un crédit ? Quels en sont les principes de fonctionnement ? Quels sont les droits mais aussi les devoirs du consommateur ? Que faire pour éviter les pièges ? Quels recours en cas de difficultés ?

Cet ouvrage pratique présente les différentes formes de crédits à la consommation ainsi que les principes du crédit immobilier traditionnel et du prêt dit « prêt à taux zéro ».

Vous y trouverez également une série de réponses à des aspects qui, malheureusement, vont souvent de pair avec l'endettement, comme la question des cautions, des saisies ou encore celle du traitement du surendettement.

Un guide pratique, utile pour aider le consommateur à faire valoir ses droits en toute connaissance du « Droit ».

240 pages

Code article : 3321 - PRIX : 50 F (7,62 €).

## ASSURANCES

S'assurer est une nécessité ;  
quand ce n'est pas une obligation.

Mais quelles sont ces obligations ?  
Celles de l'assureur et de l'assuré ?

Pour quel type de contrats d'assurance ?

Habitation ? Véhicule ? Catastrophes naturelles ?

Actes de terrorismes ? Vie ? Scolaire ?

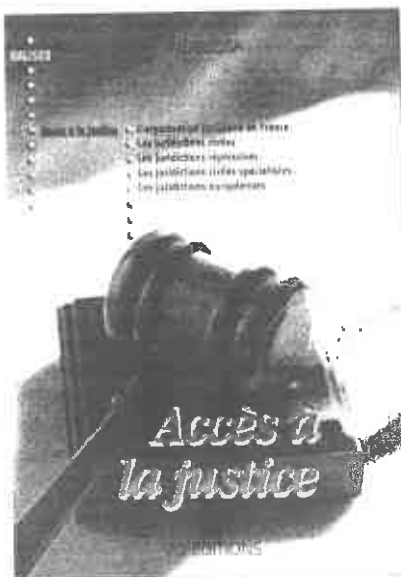
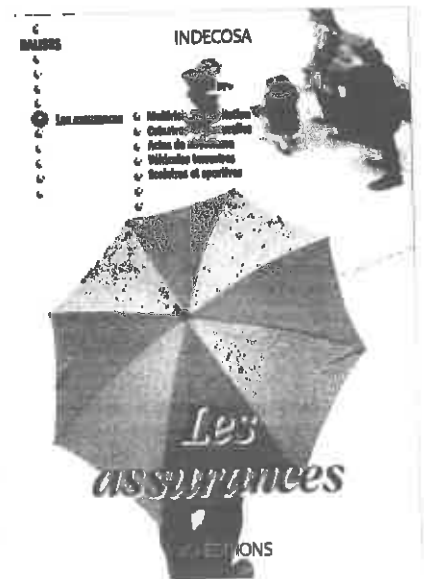
Et quelle doit être la forme du contrat, sa durée ?

En cas de désaccord à qui s'adresser ?

Ce guide vous donne toutes les informations utiles  
pour quasiment tous les types d'assurance.

Code article : 3320

130 pages - PRIX : 50 F (7,62 €).



## LA JUSTICE

Face à la justice le consommateur est souvent perdu tant l'architecture du système judiciaire français reste difficile d'accès. Comment s'y retrouver dans les différentes juridictions ? Civiles ? Répressives ? Administratives... ? Comment constituer son dossier ? Quelles sont les procédures à suivre ?

Cet ouvrage éclairera le consommateur sur ses droits face à l'administration judiciaire. Il vous permettra aussi de choisir dans la majorité des cas la bonne juridiction en fonction de la consistance du dossier que vous aurez constitué.

Code article : 3322 - 130 pages - PRIX : 50 F (7,62 €).

### BON DE COMMANDE

à retourner avec votre règlement à "INDECOSA Cgt" - case 430 - 263, rue de Paris, 93516 MONTREUIL Cedex

TITRE	Code article	Prix	Nbre d'ex.	Total
<i>L'endettement (les différents types de crédits)</i> ..	3321 .....	50 F (7,62 €) + 8 F*	.....	× 58 F
<i>Les assurances</i> .....	3320 .....	50 F (7,62 €) + 8 F*	.....	× 58 F
<i>Accès à la justice</i> .....	3322 .....	50 F (7,62 €) + 8 F*	.....	× 58 F
NOM .....	Prénom .....			TOTAL .....
Adresse .....				